

Agenda

■ Journée d'étude

L'AEDAA (Association des étudiants diplômés en archivistique d'Angers) et le Master 2 professionnel archives et réseaux documentaires de l'université d'Angers organisent une journée d'étude le 14 mars 2008, à la Maison de l'office départemental du tourisme à Angers, sur "La fonction archive et les organisations : entre coopération et stratégies d'intégration".

Toutes les organisations ont des besoins en archives conduisant à une confrontation d'offres et de demandes. Les archivistes doivent s'efforcer d'appliquer les règlements en vigueur tout en s'adaptant aux exigences des organismes. N'y a-t-il pas lieu de constater les limites de la position traditionnelle des archivistes qui consiste à édicter des règles et des normes ? Comment les besoins des organisations influencent-ils le travail et la place de l'archiviste ? Comment s'expriment ces besoins ? L'influence est-elle dangereuse ou féconde ?

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le blog masterproarchives.blogspot.com ou à nous contacter par mail : masterproarchives@gmail.com.

■ visites pour les adhérents

Rappel

- Exposition sur la presse quotidienne aux Archives départementales.

À partir du mois d'avril et jusqu'à l'automne

Date de la visite à fixer.

- Atelier de vitrail Théophile

Samedi 28 juin 2008 à 15h

54 rue Ackermann à Saint-Hilaire-Saint-Florent (rue principale – parking Veuve Amiot)

■ conférences

Rappel des conférences organisées par l'association.

Les samedis matin à 10h

- La conférence de Laurent Baudouin sur la battellerie de Loire, prévue le 15 décembre, a été annulée. Elle est reportée le samedi 8 mars 2008.
- Les sources médiévales de l'Histoire angevine jusqu'au XI^e siècle par Guy Jarousseau, le 29 mars 2008.
- Le fonds patrimonial de la Bibliothèque municipale d'Angers par Marc-Édouard Gautier, le 12 avril 2008.

et également...

- Conférence de Claire Steimer, conservateur du patrimoine, sur "L'Inventaire du patrimoine ? Missions et actions : l'exemple du Pays segreën".

Le mardi 6 mai 2008 à 18h, au CAUE, Maison de l'architecture, des Territoires et du Paysage, 312 avenue René Gasnier, 49100 Angers.

- Interventions de Michel Pécha sur RCF, dans l'émission Anjou Terre d'Histoire les 4, 11, 18 février sur les thèmes suivants : les pèlerinages des comtes d'Anjou, Ulger et le temps au Moyen Âge.

Le lundi à 15h45 et retransmissions le samedi.

- Collégiale Saint-Martin : saison culturelle du printemps 2008 sur "Les Castrats : Rock-Stars du XVIII^e" (5 avril - 29 juin)

Cycle de 3 conférences animées par Patrick Barbier, musicologue et historien spécialiste de l'époque baroque et de l'histoire des castrats, professeur à l'UCO d'Angers :

- Mardi 29 avril, 18h : L'époque baroque et le phénomène des castrats.
- Mardi 27 mai, 18h : Le castrat Farinelli, "star" de l'opéra au XVIII^e siècle.
- Mardi 17 juin, 18h : Les derniers castrats et la fin d'un mythe.

Tarifs : 5 €/2,50 €.

La collégiale accueillera également le jeudi 10 avril à 18h la conférence exceptionnelle de AMV/SEA : Tissus et costumes dans la statuaire de la collégiale Saint-Martin, par Anna Leicher, Conservateur délégué à la CAO de M&L.

Retrouvez toute l'actualité culturelle de la collégiale sur notre site internet : www.collegiale-saint-martin.fr

Avez-vous pensé à renouveler votre adhésion ?

vous désirez adhérer ?

Merci de bien vouloir découper le formulaire et de le retourner à notre siège social ou de vous reporter à notre site internet.

Adhésion / Association des Amis des Archives d'Anjou

Nom :

Prénom(s) :

Adresse :

Téléphone :

ou/et mail :

Profession :

Date d'adhésion :

Cotisation annuelle (avec bulletin semestriel marque page)

11 euros : individuel / 16 euros : couple / 33 euros : personnes morales

Chèque à l'ordre de l'association des Amis des Archives d'Anjou, adressé aux "4A"

les 4A, Archives départementales de Maine-et-Loire, 106 rue de Frémur, BP 80744 49007 Angers cedex 01

marque page

Association des Amis des Archives d'Anjou



BULLETIN DE LIAISON BIANNUEL / FÉVRIER 2008 / N° 39



ÉDITORIAL

Après plusieurs essais de présentation, voici un nouveau *Marque Page*, mis en page et imprimé chez Setig-Palussière, comme l'avait décidé la dernière Assemblée générale. Espérons que cette formule rénovée donnera satisfaction à tous. Venez nombreux à l'Assemblée générale du 5 mars, un moment important dans la vie de l'association. Le conseil d'administration a besoin de membres nouveaux qui acceptent de s'investir dans des tâches quotidiennes. Je lance un appel à candidature. Des adhérents en trop grand nombre n'ont pas fait l'acquisition du dernier numéro de notre revue *Archives d'Anjou*. La publication d'une revue de grande qualité est un des objectifs de notre association. Que ceux qui ont oublié de souscrire à ce numéro le fassent rapidement. Le prix de souscription de 27 euros est maintenu pour les adhérents jusqu'à l'Assemblée générale.

Jacques Maillard

Siège social :

les 4A, Archives départementales de Maine-et-Loire, 106 rue de Frémur,
BP 80744 49007 Angers cedex 01.
aaaanjou@yahoo.fr

<http://archivesanjou.free.fr>

Courrier électronique :

marquepage4a@yahoo.fr

Directeur de la publication :

Jacques Maillard

Comité de rédaction :

J.-M. Cauneau, É. Mayer, J. Rohan, C. Steimer

Mise en page / graphisme :

SETIG-Palussière

Remerciements :

Claire Gatti, Daniel Prigent, Bruno Rousseau,
Christophe Gazon

Imprimeur :

les 4A, diffusion par photocopie
Tirage : 250 exemplaires
I.S.S.N. : 1270-2536

*Les articles n'engagent que leurs auteurs et
ne peuvent être reproduits qu'avec
leur autorisation.*

Légende photos de couverture

Manufacture d'allumettes de Trélazé des frères Lebatteux, vue de la cour intérieure avec les ouvriers, [1880-1890], Archives privées (2Fi66) ; Boîte d'allumettes rectangulaire "manufactures de l'État contributions directes", sans date, Arch. mun. de Trélazé non coté (2Fi74) ; Boîte d'allumettes rectangulaire "troupes aéroportées", sans date, Arch. mun. de Trélazé non coté (2Fi76)
Photos Eric Jabot

Crédits photo

p.3 : Carré de Lune ; Jean-Michel Cauneau
p.5 : Joël Rohan ; Emile Mayer
p.6-7 : Raymond Delavigne
p.8-9 : Eric Jabot
p.10 : Eve Jullien
p.11 : Bruno Rousseau

SOMMAIRE

■ Actualités des 4A - p. 3

■ compte-rendu des cours d'initiation - p. 4
par Jean-Michel Cauneau

■ compte-rendu des visites - p. 5
par Joël Rohan et Émile Mayer

■ vous avez la parole - p. 6-7
L'histoire d'un mégalithe
par Raymond Delavigne

■ Le dossier - p. 8-9
les alumettes trélazéennes
par Isabel Gilg

■ nouvelles de nos régions - p. 10
Du classement à l'exposition : l'exemple de la Communauté de
communes de la Région du Lion-d'Angers
par Ève Jullien

■ patrimoine : quoi de neuf ? - p. 11
De belles acquisitions aux Archives départementales de Maine-et-Loire
par Claire Steimer

■ connaissez-vous ? - p. 12-13
L'association des croqueurs de pommes
par Bernard Guimas

■ À venir - p. 13
par Claire Steimer

■ Lectures - p. 14

■ Mots-croisés - p. 15

■ Agenda - p. 16

LES PENSÉES DU JOUR

“Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs (...). Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme, et c'est ôter toute moralité à ses actions que d'ôter toute liberté à sa volonté.”

Jean-Jacques ROUSSEAU

“Les français ne sont pas faits pour la liberté. Ils en abuseraient...”

VOLTAIRE

Actualités des 4A

■ Assemblée générale

L'assemblée générale de l'association aura lieu le 5 mars 2008 à 20h30 aux Archives départementales. Vous trouverez avec ce Marque Page, la convocation. Vous pourrez également avec ce bulletin vous préinscrire pour les visites proposées par l'association.

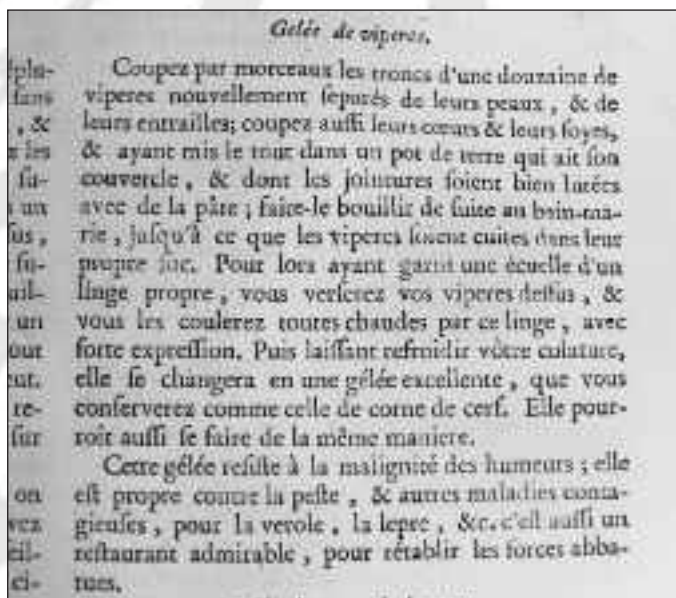
À l'issue de la réunion, Emmanuel Litoux, archéologue au service départemental d'archéologie, proposera une conférence sur les résultats des recherches sur le château de Saumur (2004-2007).

■ Archives d'Anjou numéro 11

Le dernier numéro de la revue *Archives d'Anjou* est paru au mois de décembre dernier. La sortie officielle a été célébrée par une séance de dédicaces en présence de nombreux auteurs, le 11 décembre 2007. L'événement était associé à l'inauguration de l'exposition de la Bibliothèque municipale: "Deux ans d'enrichissements des collections patrimoniales". Le n°11 d'*Archives d'Anjou* comprend d'ailleurs un article de Marc-Édouard Gautier, conservateur à la bibliothèque, qui présente les ouvrages acquis notamment avec l'aide de l'État et de la Ville d'Angers.

La revue est en vente dans toutes les bonnes librairies et aux AD au prix de 35 euros. À noter, la nouvelle maquette mise au point par Carré de Lune et la part belle laissée aux illustrations en couleur. Pour ceux qui ont acquis leur ouvrage par souscription, n'oubliez pas de venir le retirer aux Archives départementales. Pour le prochain numéro, un stock de livres sera aussi accessible à la bibliothèque municipale afin de vous en faciliter le retrait.

Bonne année et bonne santé !



Recette de la gelée de vipères, extrait du *Dictionnaire économique contenant divers moyens d'augmenter son bien et de conserver sa santé* par Noël Chomel, Paris, 1740.

Vous avez :

- une suggestion, un vœu, une critique concernant *Marque Page* ou *Archives d'Anjou*
- une proposition de visite, de conférence, de paléographie

Merci de déposer un mot le soir de l'Assemblée générale ou de nous en faire part par courrier.

compte-rendu des cours d'initiation

■ Les Archives départementales des Deux-Sèvres

par Brigitte Pipon, directrice (le 17 novembre 2007)

Avant d'être implantées en 1970 dans leurs bâtiments actuels, les archives départementales ont en partie disparu dans un incendie, en 1805 : on y retrouve moins de fonds anciens qu'ailleurs. Signalons cependant les chartriers de l'abbaye de Saint-Maixent (série H) et du château de Saint-Loup-sur-Thouet (série E). Un vénérable inventaire de 366 pages, paru en 1920, est encore disponible à la vente (12,5 €).

On trouve encore, outre les habituels registres de catholicité, une collection de registres protestants (série I), les actes notariaux de Saint-Maixent, des

documents concernant les Guerres de Vendée (L 136-138 + fonds Turpin, 11 F), les camps militaires polonais de 1939. Dans le fonds de presse, on notera les *Annonces & Affiches du Poitou* et dans l'iconographie, le fonds Queuille (8000 plaques de verre 1890-1930, 5Fi) et celui sur les "baudets" du Poitou. On pourra s'intéresser aussi aux archives des entreprises : laiteries, "chamoiseries" niortaises, Heuliez, mutuelles etc.

Parmi les personnages illustres dont l'on trouve des traces aux archives : Mme de Maintenon, saint Théophane Vénard, l'explorateur René

Cailler et son continuateur... Charles de Foucauld, Jacques du Fouilloux (Traité de vénerie, 1573), le romancier Ernest Perochon. Mais avant toute recherche sur les grandes familles poitevines, angevines et bretonnes, on consultera, toujours avec profit l'incontournable *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou* de Beauchet et Filleau, dans ses deux éditions (existant sur CD Rom), que complète un fichier conservé à Niort.

<http://www.deux-sevres.com/culture/archives>.

■ Les femmes dans le monde rural au XVIII^e siècle (seconde conférence)

par Brigitte Maillard, professeur émérite à l'université de Tours (le 12 janvier 2008)

Une première conférence (28/01/2006) avait mis l'accent sur les outils et les méthodes d'un champ de la recherche historique encore peu exploité, puis une "première partie" avait été consacrée à la vie "privée" des femmes, en particulier dans le ressort de la coutume d'Anjou : on se reportera donc à Marque Page n° 36, paru en juin 2006.

La seconde conférence a permis de préciser ce que les diverses sources peuvent nous apprendre sur l'espace public de la communauté d'habitants, l'espace social et l'univers de la délinquance.

Pour le premier, il faut savoir que le rôle et la place de la femme dépendent essentiellement de son âge et de son statut matrimonial. Avant 25 ans et au-delà si elle est mariée (ou remariée), elle est considérée comme une mineure et ne peut donc jouer aucun rôle – au moins visible – dans la vie publique. En revanche, s'il s'agit d'une veuve ou d'une célibataire majeure (de plus de 25 ans), elle peut être "chef de feu" et, comme telle, participer aux assemblées des chefs de feu qui gèrent les affaires de la communauté ou de la paroisse ; mais elle n'use presque jamais de ce droit (voir P-V dans les minutes notariales). Le syndic de la communauté, les "marguilliers", les "assesseurs-collecteurs" de la taille ou de la gabelle ne peuvent être choisis parmi les femmes ; mais c'est une veuve peut être amenée à rendre les comptes d'un collecteur décédé. Elle apparaît sur les rôles de taille (souvent à la lettre "L", comme "La veuve X...", "La fille Z...") et est assujettie à la "déclaration de délogement" auprès de l'Élection (class. en série B ou C). De même peut-elle aller en justice et si elle est veuve non remariée, elle est tutrice de ses enfants.

Concernant la sphère économique, la femme, même "mineure" (domestique, épouse, fille), n'est jamais inactive et joue souvent un rôle considéré comme primordial à la ferme et dans nombre de commerces et d'artisanat. L'activité de la paysanne est rarement spécifiée mais est bien un métier ; il y a aussi des professions spécifiques aux femmes, comme celles de lingère, de nourrice (tâche très répandue et relativement lucrative) ou de sage-femme. Il est vrai que la formation de cette dernière, avant tout chargée de l'ondoiement d'un enfant né dans des conditions difficiles, ne progressa sur le plan médical que sous Louis XVI.

Ce sont les archives judiciaires (série B) qui nous renseignent le mieux sur les lieux fréquentés par les femmes (l'église, le marché, l'écurie, le pâturage etc.) et ceux qui leur sont interdits, si elles ne sont pas "de mauvaise vie", comme les cabarets. On notera en outre qu'une femme peut, même très jeune, témoigner en justice et comme telle elle est "taxée" (i.e. indemnisée !), quoique moins qu'un homme de même niveau social.

Enfin les mêmes archives judiciaires, (mais aussi les minutes notariales qui contiennent, entre autres, des actes "d'accomodement") nous font découvrir les actes, disparus du droit contemporain, qui valent aux femmes des peines parfois très lourdes (même si elles se raréfient sous Louis XVI) : l'adultère (le mari n'est jamais poursuivi), le concubinage, la relation sexuelle hors-mariage. Une grossesse illégitime est en principe assujettie à une déclaration devant le curé, le notaire ou le juge : il est vrai que ceci protégera la mère d'une éventuelle accusation d'infanticide. Il est à noter que ce crime, tout

comme l'avortement, mais aussi le vol "domestique", même minime, sont passibles de la peine capitale mais les condamnations vont systématiquement en appel devant le Parlement de Paris qui le plus souvent réduit la peine au XVIII^e siècle. On en trouvera donc normalement des traces au CARAN. Un aspect intéressant de la violence féminine est celui de leur participation aux émeutes de subsistance (série B ou C) ; les pierres qu'elles savent porter dans leurs tabliers sont leur arme préférée ; de même les gardes de la gabelle craignent la colère des ménagères.

Ces sources montrent aussi que quand elle n'est pas réduite à ces extrémités, la femme du XVIII^e siècle dispose au moins d'un pittoresque arsenal d'injures qui, comme celui dont elle peut aussi être la cible, présente un intérêt linguistique toujours renouvelé. On n'oubliera d'ailleurs pas l'intérêt d'une étude de la femme en tant que victime, tout en sachant que le viol est rarement dénoncé.

Cette analyse – qui reste à compléter avec un dépouillement des archives religieuses et hospitalières – permet de mesurer l'ampleur des possibilités, mais il faut aussi compter avec la diversité de la France à cette époque, fondée en bonne partie sur celle des coutumes, et il restera toujours passionnant de confronter les recherches sur les fonds angevins avec celles sur les autres provinces.

RAPPEL BIBLIOGRAPHIQUE

Brigitte MAILLARD, "Mariage et héritage dans la société paysanne des Mauges au XVIII^e siècle", *Archives d'Anjou*, n° 3, Angers, 1999, p. 93-103.

visites des adhérents

■ Angers gallo-romain

C'est sous la direction de François Comte et Martin Pithon qu'une (petite) cohorte d'adhérents s'est lancée le 4 octobre sur les traces de Juliomagus.

Après le quart d'heure "andécave" passé à attendre une hypothétique ouverture de la maison du tourisme, nous nous rendîmes tout d'abord rue de la Blancheraie (n°28) pour découvrir les vestiges d'un mur terrasse (conservé dans le parking de la résidence).

Puis nos accompagnateurs nous restituèrent les emplacements des différentes portes (de la Vieille Chartre, angevine, de fer) et tours (Villebon) de l'enceinte gallo-romaine dont certaines subsistent encore de nos jours, ainsi que les appareils correspondants (voir plan).

Enfin, le groupe eut la chance de terminer son périple par les dernières fouilles opérées dans la Cité (rue des Filles Dieu) et qui attendaient notre passage pour être rebouchées...



Appareillage rue Toussaint.



Fouilles rue des Filles Dieu.

■ D'intimité, d'éternité, la peinture monumentale en Anjou au temps du roi René

Bonne assistance, ce jeudi 22 novembre, bien que le jour et l'horaire aient privé certains de nos adhérents de cette excellente visite.

Pouvait-on souhaiter guide plus avertie que Claire Steimer, conservateur du patrimoine



qui a collaboré à la mise en place de l'exposition ? Elle nous tint en haleine pendant près de 2 heures et nous n'avons eu qu'à nous louer non seulement de son érudition mais aussi de la clarté de ses explications.

Nous en avons retenu que le plan de l'exposition avait été mûrement réfléchi afin que soient mis en valeur divers éléments comme, évidemment, les peintures elles-mêmes et leurs sites mais aussi les techniques employées

(et qu'en particulier, il ne s'agit pas de fresques - peintures utilisant un support d'enduit frais - alors que celles-ci sont appliquées à sec sur badigeon).

L'accent a été mis aussi sur ces divers personnages qui ont permis la découverte, la sauvegarde, la restauration ou la mise en valeur de sites parfois inattendus : Monuments historiques (Joly-Leterme, chanoine Urseau), membres de sociétés savantes (Godard-Faultrier), artistes-peintres, copistes (Yperman, M. Pré) et aujourd'hui conservateurs-restaurateurs. L'exposition traite bien d'autres sujets mais fait surtout la part belle à notre bon roi René initiateur ou inspirateur de nombreux thèmes iconographiques originaux : décors héraldiques, illustrations de divers passages de la Passion du Christ accompagnées de poèmes, qu'on retrouve dans nombre de ses châteaux et chez ses proches mais aussi dans des édifices religieux.

Notons aussi la scénographie avec projections sur les murs et les voûtes de la Collégiale Saint-Martin, donnant un aperçu de ces décors peu visibles ou parfois inaccessibles car situés dans des lieux privés. Nous n'oublierons

pas enfin de féliciter l'ensemble des concepteurs ainsi que Bruno Rousseau pour la qualité de ses photos souvent réalisées dans des conditions assez périlleuses.

Pour ceux qui n'ont pu assister à la visite ou qui désirent un complément ou un souvenir de l'exposition, un ouvrage très riche et bien conçu portant le même titre est disponible (40 €).

Un petit regret : le Conseil général ne pourrait-il pas accorder des avantages aux adhérents des associations qui, comme les 4A, se battent pour la sauvegarde du patrimoine angevin ?

Visite prévue le 28 juin à 15h (voir bulletin d'inscription sur la convocation à l'AG)

L'an dernier, M. Philippe Brissy nous avait brillamment conté l'histoire du vitrail.

Comme promis, nous vous proposons la **visite de l'atelier Théophile** où M. Philippe Brissy, maître-verrier nous commentera la pratique très délicate de la restauration des vitraux anciens ainsi que les techniques nouvelles de création, notamment fusion et thermoformage. Possibilité de voir in situ une de ses réalisations : les vitraux de l'église de Turquant à l'issue de la visite.

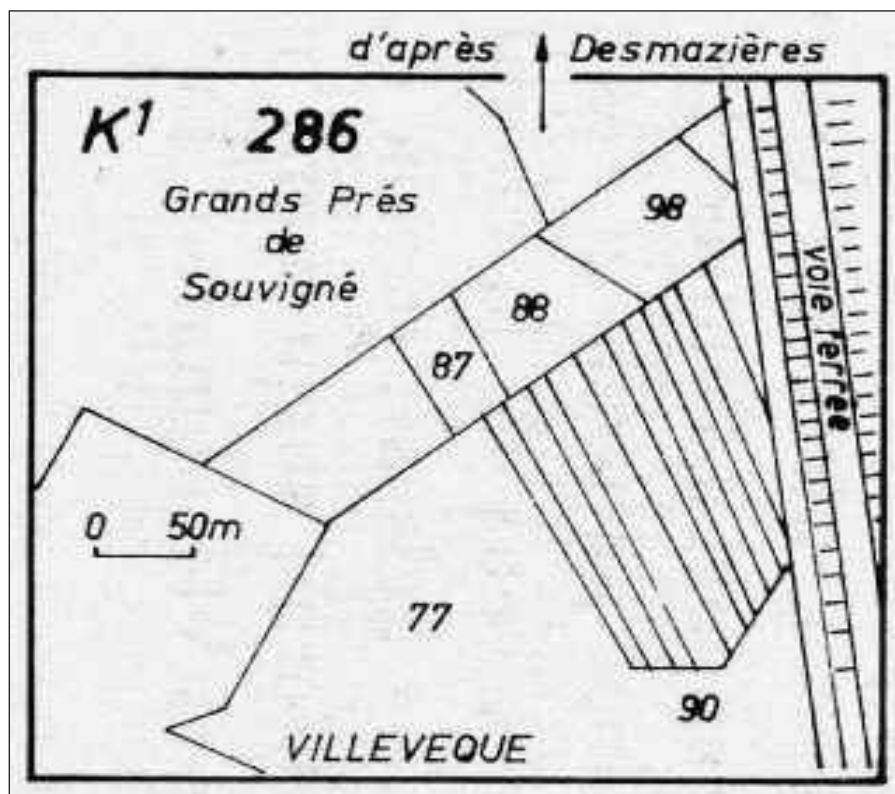
vous avez la parole

Cette rubrique vous permet de nous faire partager vos questions, articles, travaux divers... Raymond Delavigne, membre du Conseil d'administration, évoque ainsi l'histoire mouvementée d'un mégalithe!

■ un mégalithe introuvable à saint-sylvain-d'anjou et localisé à villevêque grâce aux recherches en archives : la pierre des grands-prés appelée autrefois perlée

Au début du XX^e siècle, Georges Denizot a fait une reconnaissance des monuments mégalithiques du Val de Loir. Il a reconnu et fouillé superficiellement la Butte des Grands-Prés de Souvigné (Villevêque) avec le concours d'O. Desmazières, pour conclure à un monument douteux du genre repère pour le niveau des crues ! Rappelons qu'il était situé en zone inondable dans une prairie naturelle et jamais labourée. Desmazières émettait l'hypothèse d'un mégalithe tumulaire. Le Dr Michel Gruet a repris ses conclusions dans son inventaire. Son caractère artificiel ne fait pas de doute. Denizot en dresse un descriptif et conclut : Voici ce qu'écrivait Denizot à propos de ses fouilles : *S'agit-il d'une construction antique, sorte de "cairn", ou d'un repère plus moderne en vue d'apprécier les crues ? Je le crois plutôt, bien que nos fouilles aient été fort incomplètes. Il existe, ou existait, de fort beaux monuments construits avec de grandes dalles de grès autour de la partie terminale du Loir : dolmen de la Pierre, détruit, à Villevêque¹, dolmen d'Ardenne ou de la Piloussière (unique d'après Bousrez) à Corzé, dolmen de Lisieux, détruit, à Seiches, etc. Deux de ces monuments sont sur les vals du Loir.²*

Depuis cette époque, des événements nouveaux sont intervenus qui ont détruit le mégalithe et son environnement. L'expansion de la culture du maïs hybride dans les années 1955-60, qui est, rappelons-le, une culture d'été, jointe à la mécanisation et motorisation de celle-ci, a entraîné le défrichement de plusieurs prés-maraîs de ce type, malgré le risque des crues lors des semis au printemps et de la récolte à l'automne. Cette mise en culture a provoqué la destruction de cette butte et laissé apparaître quelques vestiges. Des petits pots globuleux de terre noire y ont d'abord



Extrait du cadastre de Villevêque.

été découverts par l'exploitant de l'époque, M. Marcel Hergué, lors du premier labour. "Ils sont maintenant perdus, m'a-t-il dit, mais je me souviens les avoir vus". J'ai suivi épisodiquement ce terrain par la suite. Il a livré, outre quelques fragments de tuiles à rebord (*tegulae*) et de couvre-joints (*imbrices*), une abondance de tessons de poterie commune ainsi qu'un peu de céramique sigillée, quelques fragments de verre irisé, quelques charbons et fragments d'os, un fragment de meule tournante (partie supérieure) et une meule statique ordinaire ou polissoir. Une dizaine de grosses pierres dont certaines signalées par G. Denizot recouvraient selon toute vraisemblance ce qui a pu être une tombelle gallo-romaine, à incinération (?), dans un coffre et sous quelques tuiles à rebord (?). Ces pierres de protection ont été déplacées et gisent maintenant (1998), le long du remblai de la voie de chemin de fer.

La présence de cette tombe hypothétique en cet endroit peut s'expliquer aussi par le voisinage du franchissement du Loir à

Pont, de la voie antique venue d'Angers et qui passait non loin de là, à travers la Prée de Souvigné, après avoir longé celle de Roy ou Rouet, (du gaulois *ritum* = gué). Au début du XIX^e siècle, on parlait encore du chemin de Pont à Angers.

Il semble d'ailleurs que les archives aient conservé le souvenir de ce monument. En effet le docteur Michel Gruet dans son *Inventaire des mégalithes de Maine-et-Loire* déclarait avoir recherché, en vain, ce Perlée à Saint-Sylvain, et pour cause !

"Un lieu-dit La Pierre Lée existe sur cette commune, dit Célestin Port, répété par Bousrez. Je n'ai rien trouvé au cadastre" (p.232). En réalité ce lieu-dit se nommait Perlée. Célestin Port avait cité le nom de Perlée en donnant la référence, plutôt laconique suivante : *G cure St-Sylvain : 1591, le lieu appelé perlée près le port de Pons.*

Muni de ces renseignements, j'ai recherché aux Archives départementales, dans la série G de la paroisse de Saint-Sylvain, un document daté de 1591. Je l'ai découvert dans

1 - Je renvoie à mon précédent article sur la localisation de ce dolmen.

2 - Denizot (G.) : *Les emplacements préhistoriques des Vals du Loir*, in *Bull. de la Sté Arch. Scient. et Littéraire du Vendômois*, t. LXVIII, 1929, pp. 98-138.

un dossier côté G 2292, *cure de St-Sylvain, chapelles : chapelle Ste Catherine*, avec en marge la mention : *chapelle de la Haye-Joullain en l'église St Sylvain* contenant des pièces s'étageant de 1346 à 1781. Il s'agit d'un titre de fondation de cette chapelle ordonnée par demoiselle Catherine Dame du lieu de la Haye-Joullain, dans son testament exécuté en 1432 et confirmé en 1491. On dispose donc d'un parchemin et d'une copie sur papier. Perlée est mentionné à la dixième ligne du parchemin et sur la page 3 de la copie papier. On observe une variante orthographique pour Pont, il est écrit "ponts" sur le parchemin et "pons" sur le papier.

Ainsi la Pierre des Grands-Prés, qui était située à proximité de Pont, dans la vaste prairie de Souvigné, portait antérieurement, sans conteste, le nom révélateur Perlée. J'ajoute que j'avais déjà rencontré dans un document d'archive la mention d'un Pré Perault (voir ci-dessous), dans cette même prairie de Souvigné, qui recevait aussi le nom de "rivière", dont le sens ancien désignait une étendue sur la rive et non le cours d'eau lui-même. Ce sens est conservé, par exemple, dans le nom de la prairie commune de Soucelles, la Grand'Rivière, qui servit de lieu d'atterrissages clandestins des avions anglais en 1943 et de base aérienne allemande en 1944.

Item une pièce de pré sise en la rivière de Souvigné près le port de Pons au Loir, appelée Perlée contenant six quartiers ou environ joignant d'un costé aux prez de Maistre Bertran Duvau et d'autre costé aux prez et bussons de la Hicquetraye aboutant d'un bout au chemin par lequel on va de Souvigné au dit Port de pons et d'autre bout au pré de Jehan Joullain de Bléré³. (A D 49 G 2292 cure de St-Sylvain, Chapelles : chapelle Ste-Catherine)

Ceci explique pourquoi vraisemblablement la recherche du Dr Gruet à Saint-Sylvain est demeurée vaine. Le monument douteux de Souvigné de la Pierre des Grands-Prés, ainsi qu'il la nomme dans son inventaire, n'est autre que ce lieu des archives départementales appelé Perlée et localisé à Villevêque.

De plus, un aveu de la seigneurie de Souvigné à la seigneurie de la Haie-Joullain, à Saint-Sylvain, en date de 1560 environ, cite dans la "rivière" de Souvigné, le Pré Perault : *trois quartiers de pré joignant d'un costé au pré Laurent Bonnet et au Pré Perault et d'autre costé au prez Guillaume de la Planche*, (A D 49, E 1443). C'est la mention d'un "pré de la Pierre" ou "des Pierres", ce qui correspond bien à la Pierre des

Grands-Prés. De même, les Cloud Perdrieau ont peut-être aussi un rapport avec cette Pierre des Grands-Prés (?) selon cet extrait : *taille de prez* dans la Rivière de Souvigné (A D 49, E 1443).

Il est à noter que, depuis quelques années, des travaux de terrassement pour le creusement de boires en vue de la chasse aux canards et la plantation de peupliers ont totalement modifié les lieux. J'ai découvert sur le flanc de ces nouveaux fossés des fragments de *tegulae* et de poteries communes et aussi un talon de hache polie et ce qui semble bien être un coutre de charrue.

L'étymologie du nom Perlée, comme celui de Pierrelée, désigne couramment des dolmens. *Per* vient de pierre, comme saint Père de saint Pierre. Ce serait le latin *petra lata*, signifiant la pierre large ou la grande pierre, par référence à la table d'un dolmen⁴.

Je suggère toutefois une autre étymologie, en rapport avec la racine indo-européenne **legb-*, être couché d'où dérive le gaulois *loga*, tombe, le breton, *leke*, couche et le latin *lectus*, lit. Cette étymologie s'accorderait mieux avec l'idée d'un mégalithe tumulaire composé de plusieurs pierres qui ne sont pas énormes et formant un tertre funéraire.

Nous profitons de cet article pour rappeler la réédition de *l'Inventaire des mégalithes de Maine-et-Loire*, de Michel Gruet. Cet ouvrage essentiel, publié en 1967, était épuisé depuis longtemps, et il revient aux éditions Cheminements d'en avoir assuré une nouvelle parution. Si la partie inventaire se présente comme un fac-similé du volume original, une actualisation de 66 pages, réalisée par Charles-Tanguy Le Roux, néolithicien bien connu, détaille les découvertes des quatre dernières décennies et fournit une abondante bibliographie complémentaire.

Gruet M., *Mégalithes en Anjou*, act. Le Roux C.-T., éd. Cheminement, 2005, 419 p.

*de pons au lieu appelle perlée contenant six quartiers
Du pons au lieu appelle perlée contenant six quartiers*

pièce en pré sise en la rivière de Souvigné près le port

Extraits du texte des archives.



Coupe du monument faite par Denizot.

En conclusion, une fois de plus, les recherches dans les archives se sont révélées fructueuses, en permettant de localiser correctement une structure mégalithique qui avait attiré l'attention des préhistoriens et également de lui restituer le véritable nom d'origine, qu'elle portait encore au XVI^e siècle.

3 - Bléré : lieu-dit habité et ancienne petite seigneurie de Villevêque dépendant de la Berthière au Plessis-Grammoire.

4 - Nègre (F) : *Les noms de lieux en France*, Armand Colin, Paris, 1968, p. 65.

Le dossier

■ Les allumettes trélazéennes

Moins connue que la fameuse ardoise : sûrement ! Pourtant, après des débuts hésitants, l'allumette a fait les beaux jours de Trélazé pendant près de 120 ans.

En 1848, un certain Jean Labbé s'installe de manière rudimentaire comme fabricant d'allumettes mais cesse son activité dès 1849, devant une fermeture qui lui aurait sans doute été imposée par le préfet pour non respect des prescriptions réglementaires de sécurité. Première tentative, premier échec.

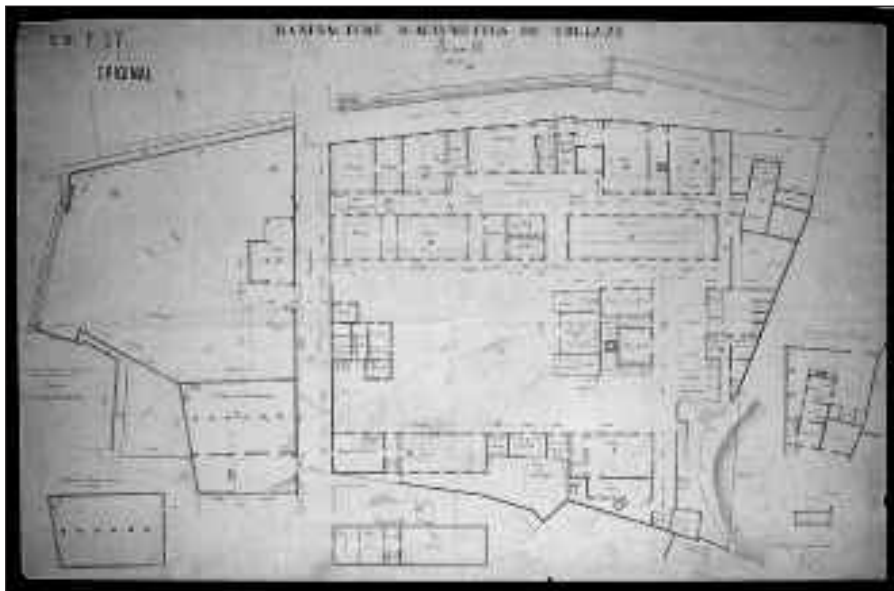
de la manufacture des Lebatteux à l'espace culturel Hervé-Bazin

Quinze ans plus tard, deux frères, Jacques et Charles Lebatteux, posent véritablement les bases de l'industrie allumettière trélazéenne. En 1864, ils obtiennent du préfet une autorisation d'exploiter et font construire une manufacture typique en moellons d'ardoise recouverts d'enduit, avec chaînes d'angle, linteaux de portes et embrasures de fenêtres en brique rouge. Édifiée sur un plan grossièrement rectangulaire, la fabrique allie fonctionnalité, séparation et spécialisation des espaces de travail ; les différents ateliers s'organisent autour d'une grande cour intérieure.



Arrêté préfectoral autorisant l'ouverture de la manufacture d'allumettes des frères Lebatteux, 19 mars 1864, Arch. mun. de Trélazé 511.

En 1872, alors que Trélazé fabrique 500 millions d'allumettes par an, l'Assemblée nationale vote une loi réservant exclusivement à l'État, la fabrication et la vente des allumettes sur l'ensemble du territoire. En



Plan d'ensemble de la manufacture, 3 novembre 1909, Collection Altadis.

1874, l'État exproprie les Lebatteux et afferme la manufacture à la Compagnie générale des Allumettes chimiques. En 1890, mécontent de la qualité des produits et des faibles bénéfices réalisés par cette compagnie, il reprend directement l'exploitation des allumettes. La manufacture de Trélazé passe sous la coupe du ministère des Finances qui complète les installations industrielles, modernise l'outillage et augmente la production (5 milliards en 1902).

Malgré tout, la manufacture ne répond plus aux nécessités économiques. Elle ferme en novembre 1930, accueille ensuite des Républicains espagnols en 1936, des réfugiés de la zone occupée en 1940, puis devient une usine de tréfilerie, le "PROFAC", et enfin une école. De nos jours, les bâtiments abritent des équipements culturels municipaux (théâtre, écoles de danse et de musique, cyber-centre, médiathèque).

La "MANU" (rue Jean Jaurès)

L'industrie allumettière reste sur Trélazé dans une nouvelle manufacture construite en béton entre 1920 et 1932, sur un site de 8 hectares réparti entre Trélazé (6,5 h) et les Ponts-de-Cé (1,5 h). La surface bâtie, multipliée par trois par rapport à celle des Lebatteux, occupe 3,5 hectares. Parmi les plus modernes à l'époque, la fabrique

répond aux critères de fonctionnalité - selon le modèle de l'exploitation horizontale - et de séparation des espaces de travail : ateliers au rez-de-chaussée, stockage au 1^{er} étage. Elle est agrandie après la guerre : construction de bâtiments d'exploitation, de sanitaires et douches, d'une chaufferie.

En 1935, la manufacture est rattachée au Service d'Exploitation industrielle des Tabacs et des Allumettes (S.E.I.T.A.) qui entreprend une mécanisation poussée. Trélazé se spécialise dans les allumettes et les boîtes 101 dites "de fumeur" (petite boîte de 40 allumettes), et 102 "de ménage" (250 allumettes par boîte). La production passe de 10 milliards en 1931 à 25 milliards en 1967 et représente 30% des ventes métropolitaines. La manufacture figure au premier rang national pour sa capacité de production.



Manufacture de Trélazé rue Jean Jaurès : sortie des allumettiers et allumettières, Arch. mun. de Trélazé non coté.



Manufacture de Trélazé rue Jean-Jaurès, grande rue, avec de gauche à droite, bâtiment de la fabrication 102, service technique et chaufferie à charbon, atelier de confection 101 et tiges, janvier 1962, Collection Altadis.

Bien que compétitive, elle ferme en juillet 1981. C'était la dernière usine d'allumettes en France. Peu après, le site est vendu à un industriel et accueille des entreprises

fectifs entamées à partir de 1960 se poursuivent jusqu'à la fermeture du site : Trélazé compte 274 allumettiers en 1973 ; les ouvriers qui partent en retraite ne sont pas remplacés, les recrutements sont arrêtés. En 1981, les derniers ouvriers bénéficient d'une pré-retraite ou sont reclassés dans les autres unités de la S.E.I.T.A.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les femmes représentent les deux tiers des effectifs. Elles trouvent ainsi un emploi dont la rémunération vient compléter les modestes revenus de leur mari, souvent carrier. Avant 1890 et l'instauration d'un règlement intérieur qui fixe à 16 ans l'âge minimum pour travailler, il faut y ajouter

Des mesures strictes d'hygiène, de sécurité et de salubrité régissent le travail des allumettiers et des allumettières : douches quotidiennes obligatoires pour les ouvriers affectés aux travaux très insalubres, obligation de se laver les mains et le visage dès que l'ouvrier quitte l'atelier, de porter la blouse ou le bleu.

Les allumettiers jouissent d'un régime social favorable : service médical à partir de 1890, infirmerie, cantine, coopérative et bibliothèque. Ils bénéficient également d'autres avantages : samedi après-midi et dimanche sont chômés, 15 jours de congés leur sont accordés dès 1941, 4 semaines en 1951 (de mi-juillet à mi-août).



Manufacture de Trélazé rue Jean-Jaurès : vue aérienne, [1970], Arch. mun. de Trélazé non côté.

privées et des ateliers d'artistes. En mars 2007, une société d'H.L.M. rachète l'ensemble. À terme, 400 logements y seront construits et des espaces verts aménagés, tout en préservant près de 70% du bâti existant.

Allumettiers, allumettières

Inconnus à la création de la manufacture en 1864, les effectifs s'élèvent rapidement à 200 ouvriers en 1867, à 300 en 1890, pour grimper à 500 à la veille de la deuxième guerre mondiale. Puis, les réductions d'ef-

fectifs des enfants et des adolescents : les plus jeunes commencent dès l'âge de 7 ans. Ils sont 88 garçons et filles de moins de 16 ans en 1882.

La mixité est rare dans les ateliers. Aux hommes, reviennent les activités du chantier à bois, de la chaufferie, de l'entretien des machines et du laboratoire des pâtes chimiques. Aux femmes plus minutieuses, sont confiés la confection et le remplissage des boîtes, l'étiquetage et l'emballage.

Cependant, les conflits sociaux existent et les ouvriers s'organisent en syndicats dès 1895 pour la défense de leurs intérêts (revendications salariales, conditions de travail). Entre 1978 et 1981, ils se mobilisent une dernière fois pour empêcher la fermeture de leur manufacture. Sans succès. L'allumette de Trélazé a vécu !

Isabel Gilg,
Mairie de Trélazé,
Service Culturel.

des nouvelles de nos régions

■ du classement à l'exposition : l'exemple de la communauté de communes de la Région du Lion-d'Angers.

La Région du Lion-d'Angers est dotée d'une structure intercommunale depuis le début des années 1960. En 1962-1963 est créé un Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour la gestion du ramassage scolaire. La volonté de construction d'un nouveau collège entraîne la création d'un Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) par arrêté préfectoral du 25 août 1966. Ce mouvement s'est notamment fait sous l'impulsion d'un homme, Fernand Hubert, notaire et maire du Lion-d'Angers depuis l'année précédente. Le SIVU est donc dissout en 1968.



Photographie des archives avant leur classement, juillet 2007.



Photographie des archives après leur classement, septembre 2007.

Dès sa création, dix communes adhèrent au SIVOM, puis quatre autres rejoignent définitivement le syndicat en 1967. La création des communautés de communes



Affiche de l'exposition, octobre 2007.

par la loi du 6 février 1992, engage au sein du syndicat des discussions sur la possibilité de changer les statuts. Après avoir délibéré pour le maintien du SIVOM, les communes acceptent le passage en Communauté de communes. L'arrêté préfectoral du 8 décembre 1993 entérine donc cette décision, et le premier Conseil communautaire a lieu le 5 janvier 1994, toujours sous la présidence de Fernand Hubert.

En 2006, la Communauté de communes décide de faire appel à un professionnel pour le classement de ses archives, et en parallèle d'aménager un local d'archives. En effet, après 40 ans d'intercommunalité, les dossiers continuaient à s'entasser aux services techniques.

La mission d'archives était prévue pour 4 mois. Après la réalisation du récolement, il a été décidé de diviser le fonds en deux : un fonds clos correspondant aux archives du SIVOM (1966-1993), et le fonds de la Communauté de communes (depuis 1994) qui va continuer à s'enrichir. Le tout représente environ 80 mètres linéaires d'archives une fois classées (environ 15 ml ayant été éliminés). L'inventaire du fonds du SIVOM pourra à terme être consulté sur le site Internet de la Communauté de communes, sur lequel les modalités de consultation seront détaillées.

Le classement s'étant déroulé plus rapidement que prévu, il a été décidé de réaliser une petite exposition rétrospective sur l'évolution des compétences du Syndicat intercommunal et de la Communauté de communes de la Région du Lion-d'Angers. Elle retrace sur 10 panneaux l'évolution juridique de l'intercommunalité, l'ensemble des compétences transférées au SIVOM puis à la Communauté de communes et la biographie de Fernand Hubert, l'homme qui a laissé sa marque pendant 29 ans.

Ève Jullien,
archiviste contractuelle, 2007

Cette exposition était visible par tous, et notamment pour les scolaires, à la Maison de la communauté, 2 rue du Courgeon au Lion-d'Angers jusqu'au 1^{er} février 2008. Elle a été réalisée sur des panneaux qui pourront ainsi être exposés sur le territoire, à la demande des communes. Pour connaître le planning, s'adresser à la C.C.R.L.A. au 02-41-95-31-74 ou ccla@cc-leliondangers.fr.

En Anjou également :

Ils nous ont raconté... Mémoires des familles du milieu rural en Maine-et-Loire au XX^e siècle.

Collecte de témoignages oraux réalisée dans tout l'Anjou à l'initiative de la Fédération des Familles rurales.

Commande auprès de la fédération des Familles rurales, Place La Fayette à Angers (25 €).

Les Garennes au fil de l'histoire, André Beaumont, 54p.

Ouvrage sur le site ardoisier des Garennes qui s'étend sur 100 hectares entre Juigné et Saint-Jean-des-Mauvrets.

En vente chez l'auteur A. Beaumont : 22 Chemin des Chailloux, 49610 Juigné sur Loire (16 €).

patrimoine : quoi de neuf ?

■ de belles acquisitions aux Archives départementales

Élisabeth Verry, directrice des Archives départementales, a récemment fait valoir le droit de préemption de l'État lors de deux ventes aux enchères afin d'acquérir des documents d'archives qui viennent enrichir les collections.

Le 6 décembre, il s'agissait d'une vente organisée par Maître François Branger, commissaire priseur à Angers. C'est un ensemble de documents d'archives relatifs à des terres situées dans le ressort de la châtellenie de la Jaille-Yvon qui a été acquis. (Photo ci-dessous)



Ces documents (XV^e-XVIII^e siècle) viennent éclairer l'histoire d'une seigneurie ancienne attestée dès 1037.

- 5 volumes in folio concernent le fief de Neuville la Robert : hommages et aveux rendus à la Châtellenie de la Jaille-Yvon.
- 3 volumes in folio concernent les fiefs de Rougé-Derval et de la Lisière.
- un ensemble de pièces sur Chambellay et la Jaille Yvon.

Ce lot comprenait également la remembrance des Assises et Plaids de la Terre, fief et Seigneurie de Vandouvre de 1511 à 1617 (manuscrit in quarto).

Lors de la vente aux enchères du 11 décembre organisée à Angers par Maîtres Jean-Philippe Courtois et Xavier Chauviré, les Archives départementales ont acquis pour la somme de 30 000 euros (hors frais) un important ensemble de documents d'archives concernant la baronnie de Ramefort.

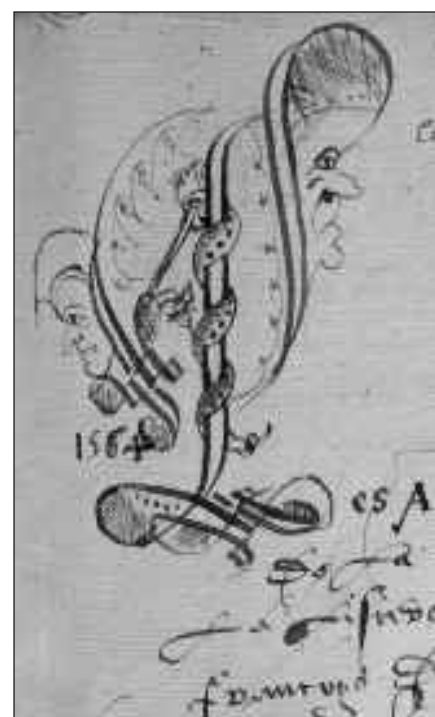
Ce fonds a fait partie de la bibliothèque Mabile Du Chesne, du nom d'un érudit du XIX^e siècle installé à Baugé, puis a appartenu à divers propriétaires en Anjou.

29 registres composés de 4900 pièces constituent un chartrier seigneurial exemplaire, accompagné de plans terriers. Cette baronnie couvrait des domaines répartis sur les communes de Longué, Blou, Saint-Philbert-du-Peuple, Vivy et Neuillé.

Les titres ont été classés et rassemblés vers 1775, lors du partage de la baronnie de Ramefort entre M^e Boileve du Panty, seigneur de la Modetais et le baron de Blou.

La période chronologique couverte débute en 1270 et finit en 1775. On y trouve le statut de la terre et de ceux qui la travaillent, les titres de propriétés, les baux, registres censiers, aveux et tenues d'assises, les rentes foncières mais aussi la signature de personnages célèbres (Jeanne de Laval). Un travail de rassemblement et d'annotation des archives réalisé à la fin du XVIII^e siècle permet d'emblée une exploitation du fonds.

Enfin le 10 décembre, un lot de lettres du sculpteur Jules Desbois a également été acquis par les Archives départementales pour la somme de 1200 euros.



Détail d'une lettrine.

Article L123-1 et L123-2 du Code du patrimoine sur la préemption des œuvres d'art

L'État peut exercer, sur toute vente publique d'œuvres d'art ou sur toute vente de gré à gré d'œuvres d'art réalisée dans les conditions prévues par l'article L. 321-9 du code de commerce, un droit de préemption par l'effet duquel il se trouve subrogé à l'adjudicataire ou à l'acheteur. La déclaration, faite par l'autorité administrative, qu'elle entend éventuellement user de son droit de préemption, est formulée, à l'issue de la vente, entre les mains de l'officier public ou ministériel dirigeant les adjudications ou de la société habilitée à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré.

L'officier public ou ministériel chargé de procéder à la vente publique des biens mentionnés au premier alinéa ou la société habilitée à organiser une telle vente en donne avis à l'autorité administrative au moins quinze jours à l'avance, avec toutes indications utiles concernant lesdits biens. L'officier public ou ministériel ou la société informe en même temps l'autorité administrative du jour, de l'heure et du lieu de la vente. L'envoi d'un catalogue avec mention du but de cet envoi peut tenir lieu d'avis. La société habilitée à procéder à la vente de gré à gré des biens mentionnés au premier alinéa notifie sans délai la transaction à l'autorité administrative, avec toutes indications utiles concernant lesdits biens. La décision de l'autorité administrative doit intervenir dans le délai de quinze jours après la vente publique ou après la notification de la transaction de gré à gré.

L'État peut également exercer ce droit de préemption à la demande et pour le compte d'une collectivité territoriale ou d'une personne morale de droit privé sans but lucratif propriétaire de collections affectées à un musée de France.

connaissiez-vous ?

■ L'Association des Amateurs Bénévoles pour la sauvegarde des variétés fruitières en voie de disparition, dite "des croqueurs de pommes"

■ origine du mouvement et structuration au niveau national

Dans les années 1950/60, le remembrement, la mécanisation et le culte du progrès technique ont bouleversé les champs et l'espace rural. La coexistence des arbres fruitiers de haute tige (pommiers, poiriers, cerisiers) avec les tracteurs, les moissonneuses, devient de plus en plus délicate. L'ancienne "ceinture verte" des villes constituée notamment de vergers, est urbanisée. Les fruitiers composés de variétés de 1^{re} catégorie sont arrachés.

Par ailleurs, des variétés américaines : la Golden Délicious, la Red Délicious, sont introduites en France en 1960. Elles ont l'avantage de répondre aux exigences de l'arboriculture industrielle et possèdent des saveurs nouvelles et appréciées.

L'activité arboricole se développe à grande échelle et s'avère très lucrative et dynamique. C'est l'âge d'or de l'arboriculture "moderne".

Il faudra attendre les années 70 pour que plusieurs personnes prennent conscience, en France, qu'une grande partie du patrimoine fruitier est en cours de disparition, nous avons plus de 5000 variétés de pommes. Parmi ces personnes, il y a des amateurs consommateurs avertis, mais aussi des experts et des chercheurs.

C'est dans ce contexte qu'est née la première Association Locale en Franche-Comté puis, simultanément en Ile-de-France, en Brie-Gatinois, en 1978 et dans la foulée l'Association Nationale. Actuellement, il y a 55 Sections locales comprenant 6500 adhérents.

Nos amis européens ont eu une démarche un peu semblable, et comme l'Europe est notre nouvel espace économique et culturel, une Association Européenne a été créée il y a quelques années. Son objectif principal est de réaliser des manifestations en commun. Par exemple, en novembre 2008 aura lieu à Clermont-Ferrand, pour le 30^e Anniversaire de l'Association Française, une exposition de fruits et un colloque, regroupant plus de dix pays.

■ Notre Association Angevine

Elle est née en 1994 grâce à quelques personnes décidées, "à faire quelque chose" en Anjou, dans ce département ayant historiquement une vocation fruitière. L'un des membres créateurs, pépiniériste, sauvegardait déjà pour lui les variétés anciennes et proposait ses fruits pour les expositions de l'association, ce qui assura son démarrage. Cette association s'est développée au fil des ans. Elle comprend aujourd'hui 120 adhérents, répartis dans le département.

■ Nos objectifs

1 – Sauvegarder les variétés fruitières anciennes, des espèces cultivées en Anjou, ainsi que les savoir-faire qui sont souvent associés à certaines d'entre elles. Une variété peu agréable à la dégustation à maturité peut s'avérer délicieuse en pâtisserie, par exemple. Ce patrimoine végétal constitue nos "archives vivantes" qu'il convient de sauver, conserver, et entretenir, d'où l'intérêt d'un verger conservatoire.

Ces variétés représentent aussi une réserve génétique indispensable pour l'avenir, en particulier pour la création de nouvelles variétés.

2 – Sensibiliser le public sur l'intérêt de ces variétés anciennes, certaines de qualité indiscutable aux saveurs très variées. La plupart sont plus résistantes aux maladies et aux ravageurs que les variétés modernes actuelles et de meilleure conservation.

3 – Poursuivre la recherche de variétés disparues grâce aux contacts avec le public.

■ Nos Activités

■ Sur le site du verger

- Des démonstrations de taille de formation et de fructification, de greffage (écussonnage, greffe en fente).
- Une permanence tous les premiers samedis de chaque mois. Nous nous efforçons de répondre dans la mesure de nos possibilités aux questions posées.
- Les dégustations des fruits du verger sont envisagées dans quelques années.

■ Dans le département

- Des expositions de fruits lors de fêtes locales ou orientées sur le végétal. C'est l'occasion d'échanges et conseils concernant la conduite des arbres fruitiers dans un verger amateur.

■ notre public

■ *Nos adhérents*, pour des actions de formation : taille, greffage, pomologie par exemple.

■ *Toutes personnes motivées* par la culture des arbres fruitiers, sensibilisées par la qualité des fruits anciens. Des séances de taille, de greffage, sont aussi organisées pour tous. Les dates et horaires sont précisés dans la presse et sur notre site internet.

■ *Les jeunes* des écoles et peut-être des collèges, dans le cadre d'actions concertées de sensibilisation, par exemple, à l'occasion de la semaine du goût.

■ *Les agriculteurs* désirant inclure des variétés fruitières et rustiques dans les haies bocagères.

■ *Les arboriculteurs* souhaitant s'orienter vers ces variétés, en particulier en production biologique.

■ Notre verger de sauvegarde de saint-sylvain-d'Anjou

Mis en place à l'automne 2005, ce verger doit son origine à l'un de nos adhérents de la première heure, pépiniériste et collectionneur. C'est le verger "source", il convient d'y ajouter des variétés provenant d'échanges avec l'INRA, le Potager du Roi, l'Arboretum du Palais du Luxembourg et enfin de nos recherches sur le terrain.

Il existe grâce à la participation active et financière de la commune de Saint-Sylvain-d'Anjou et du Conseil général de Maine-et-Loire.

Le verger comprend quatre parcelles, entourées de haies dites "entomofaunes" ayant pour but d'héberger des insectes, en particulier des insectes auxiliaires qui doivent réduire, voire supprimer les traitements avec des insecticides.

L'entretien des arbres est assuré par

l'Association. C'est le support pédagogique des démonstrations et exercices de taille.

Deux parcelles sont plantées en pommiers représentant 288 variétés, les deux autres parcelles sont plantées avec 315 variétés de poiriers. Cette diversité variétale peut paraître impressionnante, elle ne représente qu'un petit échantillon du patrimoine français et angevin. Dans la collection, nous avons 11 variétés de pommes sur 72 nées en Anjou et 25 variétés de poires sur 170 d'origine angevine. Même si de nombreuses variétés sont définitivement perdues, il peut rester dans des jardins, des propriétés, dans votre secteur proche un vieil arbre qui mérite d'être identifié et sauvegardé.

C'est avec plaisir que nous répondrons à vos appels et vos questions.

Le Président,
Bernard GUIMAS



Contact

Les Croqueurs de Pommes de l'Anjou
Mairie de Saint-Sylvain-d'Anjou
BP 70107
49481 Saint-Sylvain-d'Anjou
Tél : 02 41 52 64 82
Site : www.croqueurs-anjou.org

À venir

■ Une exposition sur la presse quotidienne en Anjou.

À partir du mois d'avril et jusqu'à l'automne aux Archives départementales.

Avec la collaboration de Geoffrey Ratouis, les Archives départementales s'intéressent à l'histoire de la presse quotidienne en Anjou. Il faut dire que les collections de presse périodique déposées aux Archives départementales de Maine-et-Loire sont impressionnantes : l'inventaire général recense au total 146 titres différents de 1773 à nos jours. On y trouve les journaux les plus importants (*Le journal de Maine-et-Loire*, *le Patriote de l'Ouest*, *le Petit Courrier*) et des publications plus anecdotiques ou plus éphémères (*l'Express de l'Ouest*, *le Pays Choletais*). Si les sources liées à la surveillance et au contrôle de l'État sur les publications périodiques sont importantes et conservées dans la série T, il n'en est pas de même pour les archives privées des journaux angevins quasi inexistantes. Quant aux études historiques menées sur le sujet, elles sont bien incomplètes. Aucun ouvrage de synthèse ne retrace une généalogie de la presse angevine. Seule une publication de Michel Cardot en 1967 présente un intérêt sur le sujet ; d'autres études existent mais sur des monographies de journaux ou sur des périodes chronologiques bien spécifiques. Grâce à l'état des lieux mené par Geoffrey Ratouis, l'exposition sera l'occasion d'évo-

quer de nombreuses questions passionnantes : la lente conquête de la liberté de la presse, les questions de censure, de propagande et de désinformation mais aussi les grandes heures de la presse angevine, des *Affiches d'Angers* à *Ouest France* et au *Courrier de l'Ouest*. L'exposition permettra également de montrer les mutations morphologiques des journaux diffusés en Maine-et-Loire (qualité du papier, typographie, mise en page, usages de l'iconographie) ou encore l'évolution de l'écriture, du style journalistique. La presse sera présentée comme témoin et miroir du quotidien des Angevins.

Rendez-vous au mois d'avril!



■ En 2008, anniversaire de la mort de Clément Janequin (vers 1485-1558).

Les Archives départementales proposeront à la fin de l'année un hommage au compositeur emblématique de la Renaissance française.

Né vers 1485 à Châtellerault, il sert de 1505 à 1529 Lancelot du Fau, vicaire de l'archevêque général de Bordeaux, avant d'entrer au service de ce dernier. En 1531, il est décrit comme maître des enfants de la cathédrale d'Auch et comme "chantre du roy", titre que lui vaut peut-être la chanson *Chantons, sonnons trompettes*, interprétée lors du passage de François Ier et de la cour à Bordeaux en 1530. Il s'installe en Anjou en 1531 : à la cure Saint-Nicolas de Brossay qu'il possède depuis 1526 et à la chapellenie de la cathédrale d'Angers (1534 à 1537). Enfin, il s'installe définitivement à Paris à partir de 1549 : chapelain du duc de Guise, il porte aussi, dès 1555, le titre de "chantre ordinaire de la chapelle du roi" et peu avant sa mort survenue en 1558, celui de "compositeur ordinaire du roi", désignation que seul un autre musicien (Pierre Sandrin) semble avoir portée avant lui.

Il laisse une œuvre originale et variée : plus de 250 chansons françaises imprimées en Italie dès 1520, plus de 150 psaumes et chansons spirituelles (1549-1559), des motets et deux messes.

Lectures

à découvrir : les articles sur l'Anjou publiés dans la revue "Annales de Bretagne et des pays de l'ouest"

Éditée par neuf universités (Angers, Bretagne Sud, Brest, Le Mans, Nantes, Poitiers, Rennes 2, La Rochelle et Tours), cette revue d'histoire universitaire publie régulièrement des articles qui intéressent l'Anjou. Des recensions en ont déjà été faites dans *Marque Page*. Il s'agit ici d'articles parus durant les années 2005 et 2006.

■ 2005, numéro 1

Ce numéro contient un important dossier intitulé "Culture juridique et pratiques judiciaires en Anjou à la fin du Moyen Âge". Présenté par Jean-Michel Matz, professeur d'histoire du Moyen Âge à l'université d'Angers, il rassemble cinq études d'enseignants et d'étudiants membres de l'équipe de recherche sur l'histoire de la justice à l'université.

• Anne-Sophie Duris, "Profil sociologique des étudiants en droit de l'université d'Angers à partir des suppliques de 1378", pages 65-84.

Cet article, qui repose sur l'exploitation de sources en grande partie inédites conservées à Angers et au Vatican, est issu d'un DEA soutenu en 2001.

• Jean-Michel Matz, "Les moines et le droit. Enquête sur la culture juridique dans les abbayes du diocèse d'Angers à la fin du Moyen Âge", pages 85-100.

Cet article a été présenté en décembre 2003 par l'auteur dans son dossier (dactylographié) d'Habilitation à diriger les recherches (université de Paris-X Nanterre).

• Aurore Lafosse, "La procédure d'enquête testimoniale à la fin du Moyen Âge : l'exemple angevin", pages 101-119.

Cet article résulte d'un travail entamé dans le cadre d'une maîtrise en 2003 et étendu, l'année suivante, chronologiquement et géographiquement dans le cadre d'un DEA.

• Frédéric Chaumot, "Soy disant prieur et administrateur de l'Hôtel-Dieu d'Angers".

Censure et enquête criminelle contre Jean Lebigre, évêque de Toulon (1491-1496)", pages 121-145.

Cet article est le fruit d'une large recherche sur les établissements d'assistance dans la France de l'Ouest débutée en 1996 avec une maîtrise et élargie en 2002 dans le cadre d'un DEA.

• Isabelle Mathieu, "Prisons et prisonniers en Anjou au bas Moyen Âge", pages 147-169.

Cet article présente les résultats d'une recherche dans les sources judiciaires des archives seigneuriales, commencée dans le cadre d'une maîtrise soutenue en 2000 et poursuivie les années suivantes (DEA soutenu en 2002).

■ 2005, numéro 2

Sont publiés les actes d'un colloque organisé les 13 et 14 mai 2004 au domaine universitaire de Cholet, sous la direction de Jean-Luc Marais et d'Yves Denéchère, "Missionnaires et humanitaires de l'Ouest dans le monde au XX^e siècle". Parmi les nombreuses communications présentées à ce colloque, plusieurs concernent l'Anjou.

• Isabelle Dujonc, "Les films fixes et les missionnaires de l'Ouest de la France", pages 115-133.

Cet article présente l'importante et l'originale collection rassemblée par le Service Audio-Visuel du Diocèse d'Angers (SAVADA) dont le catalogue a été dressé de 2001 à 2003 par des étudiants du DESS, métiers des archives de l'université d'Angers.

• Yves Denéchère, "Construire des églises pour les missions : l'architecte Maurice Laurentin et les missionnaires de l'Ouest", pages 135-147.

Cet article présente les églises construites pour les missions par l'architecte de l'imposante église du Sacré-Cœur de Cholet.

• Jean-Luc Marais, "L'engagement pour le Tiers-Monde des volontaires et des associations : l'exemple du Maine-et-Loire", pages 165-190.

• Virginie Humeau, "Naissance et développement de l'AFDI Maine-et-Loire (1975-2003)", pages 190-206.

L'association "Agriculteurs Français et

Développement International" est née de la FNSEA. L'auteur a interrogé une vingtaine de ses membres.

■ 2005, numéro 3

Emmanuel Brouard, "La navigation en Loire au XVIII^e siècle vue à travers les procès-verbaux d'avaries", pages 37-69, présente les difficultés de la navigation sur le fleuve à partir de 231 procès-verbaux rédigés à l'occasion d'incidents arrivés entre Ingrandes et Montsoreau.

■ Quelques articles de la revue publiés en 2006

• Didier Boisson, "Les protestants de la province synodale d'Anjou-Touraine-Maine et le Refuge au XVII^e et au XVIII^e siècle", n°2, pages 43-60.

À partir d'une enquête de l'intendant conservée aux Archives nationales (et peu utilisée par les historiens), l'auteur propose une nouvelle géographie des Réformés de notre région dans les années 1660-1670.

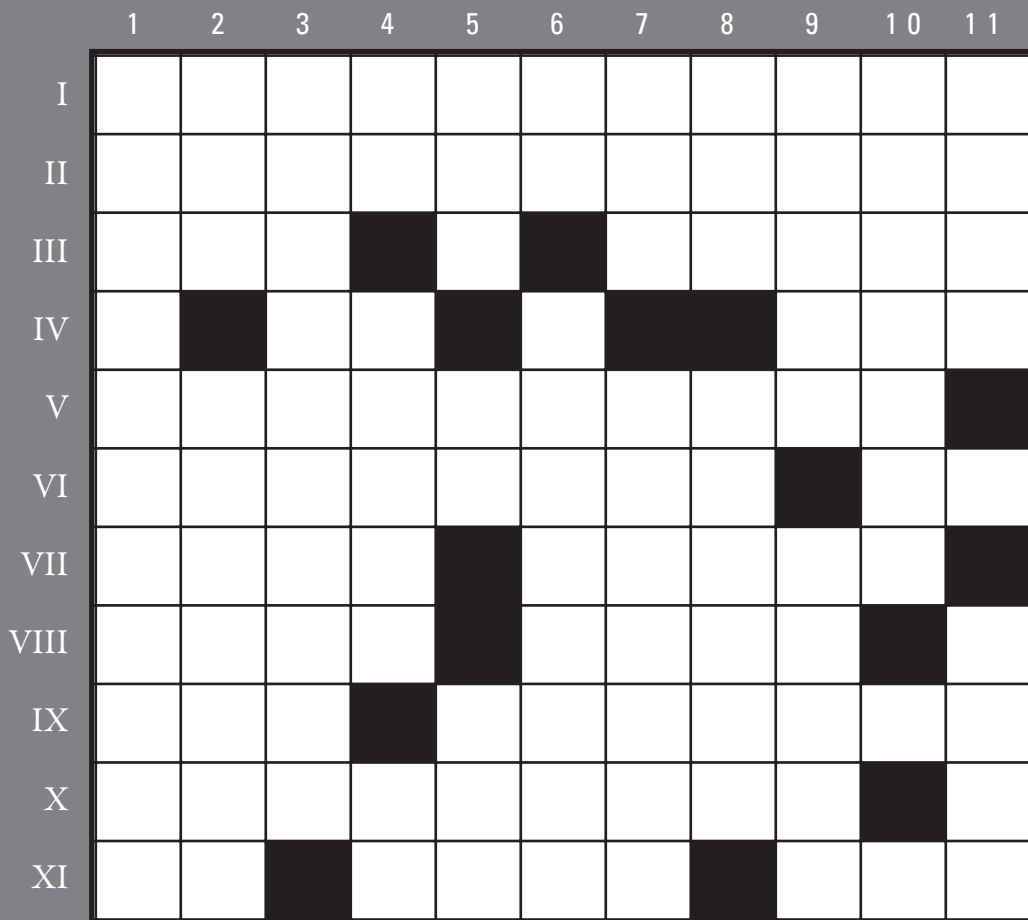
• Sébastien Legros, "Les prieurés de Château-Gontier et l'établissement d'une seigneurie châtelaine dans le comté d'Anjou (fin du X^e siècle fin du XI^e siècle), n°3, pages 33-60.

• Vincent Danet, "Mise en nourrice et devenir des enfants exposés d'après les registres canoniaux de la ville d'Angers (1660-1765)", n°4, pages 7-34.

Chaque année une *Chronique des Archives du Grand Ouest* permet de découvrir les nouvelles acquisitions des principaux dépôts de la région. Pour le département sont concernées les Archives départementales et les Archives municipales d'Angers et de Saumur. Vous trouverez cette chronique en 2005 et en 2006 dans le numéro 4 dans chacune de ces années.

Jacques Maillard

Mots-croisés



DÉFINITIONS

HORIZONTAL :

- I – Héritages du père (et de la mère ?).
- II – Composante terrestre du I.
- III – M^{me} Jacob – Civil, politique ou ardoisier.
- IV – Au bout du doigt – A sa table.
- V – En pleine ère (tertiaire).
- VI – Flambe souvent en Anjou – Haut de gamme.
- VII – Rira aux éclats – Capitale du Ventadour.
- VIII – Parfum un peu court – Photo couleur.
- IX – Dieu bruyant – Piquent et piquent...
- X – Certains les cherchent. Aux 4A, on préfère l'étudier.
- XI – Tête d'enfant – Vagabonda – Rivière angevine fleurie.

VERTICAL :

- 1 – S'intéresse surtout au I.
- 2 – A été moyen – Le Roi René, bien qu'angevin, l'était aussi un peu.
- 3 – Font partie de I.
- 4 – A l'origine d'un rite – Vieil Irlandais – Fin d'un rite.
- 5 – Souvent bas – Peau de vache retournée – Intérieur.
- 6 – Chef de musique – Obtenir.
- 7 – Vieil anglais – Attachée aux Basques.
- 8 – Dehors ! – Existe grâce au II.
- 9 – = 0 – Matelote d'aloise.
- 10 – Ville de Limagne à l'envers.
- 11 – Père de Ramsès II – Grand-mère mythique du précédent.